



Compte-rendu de réunion du 7 mars 2017

Conseil de quartier du Petit parc

Présents : Francis CHOLLET, François DAULNE, Jean-Christophe FERREY, Philippe GAUTUN, René GROZNYKH, Benjamin NOVAU, Franck VÉRITÉ, Françoise BIESSY, Georges FEYTIT, Andrey LAVRINENKO, Béatrice VIVIEN.

Excusés : Michèle ROTA, Gilles MUGNIER.

Absents : Bénédicte BOUDASSOU, Gilles BROUSSE, Clément HUILLET, Axel PICHANCOURT, Sébastien ROUSSEAU.

Cette réunion est la deuxième réunion du Conseil du Petit parc et l'une des 3 réunions des Conseils de quartier organisées en mars.

Déroulement de la séance :

- 1) Accueil des participants
- 2) Ouverture de la réunion par le Maire-adjoint
- 3) Phase de questions/réponses
- 4) Inscription aux groupes de travail
- 5) Préparation de la prochaine séance

1) Accueil des participants

Pour cette seconde invitation des instances de mars, Monsieur GODAERT, Maire-adjoint en charge du quartier du Petit parc accueille l'ensemble des Conseillers et les remercie de leur présence et de leur disponibilité. Par la suite, il explique que les 3 réunions organisées en mars 2017 seront complétées par une seconde vague de réunions à compter de septembre 2017. Auparavant et entre avril et juin 2017, les Conseillers pourront se rencontrer pour préparer et faire valider leurs propositions.

2) Ouverture de la réunion par le Maire-adjoint

Monsieur GODAERT expose rapidement les modalités de déroulement de cette réunion et appelle à des débats passionnés et efficaces. Il propose ainsi un fonctionnement efficient et pragmatique - les Conseillers, l' élu et la chargée de mission devront être inventifs sur tout ce qui peut améliorer les rencontres et les traitements des sujets. L'essentiel, c'est de pouvoir proposer des solutions efficaces aux problèmes de la Ville.

L' élu de quartier clôture ce chapitre en précisant que l'organisation qui est construite aujourd'hui n'est pas figée ; elle est appelée à évoluer en fonction des propositions et évaluations des membres du Conseil.

3) Phase de questions/réponses

Animation et vie du quartier

Il est suggéré de tenir la Fête des voisins au château, l'idée étant de créer une animation centrale commune.

Par ailleurs, Madame VIVIEN, Présidente de l'Office du Tourisme, détaille le projet «Axe en scène», une animation qui se déroulera du 23 au 25 juin 2017. Il s'agit d'une animation ponctuelle.

Question relative à l'éclairage du quartier

Les participants à la réunion estiment l'éclairage du Petit parc insuffisant.

Postérieurement à la réunion, le responsable de l'éclairage public est interrogé. D'après lui, l'éclairage du Petit parc est conforme. Il se situe dans la moyenne de l'éclairage des ensembles de la Commune. Il ajoute que des tournées sont régulièrement organisées. Les riverains sont invités à signaler tout dysfonctionnement, (par exemple, ampoule grillée) au service Voirie.

Quelles solutions pour les encombrants fouillés et déversés le long des trottoirs ?

Les participants à la réunion signalent les problèmes soulevés par les encombrants qui ne sont pas assez rapidement ramassés.

S'agissant de ce sujet, tout le comité s'accorde à dire qu'il semble que cela soit une question d'incivilité. La mairie dispose, malheureusement, de très peu de moyens pour éradiquer ce problème. Il faut compter sur la bienveillance de chaque citoyen et sur la compréhension des Mansonnien à qui il est demandé de sortir les encombrants le plus tard possible, ce, afin de minimiser le problème.

Berges de Seine : Espace de jeux en sable pour les tout petits, possibilité d'en faire une zone sans terre, à l'identique de la place à côté de la Bibliothèque ?

Postérieurement à la réunion, le service Voirie est informé de ces propositions. Il promet de les étudier.

Boulangerie du château : possibilité de déplacer/remplacer «l'arrêt minute» pour les personnes à mobilité réduite, PMR (car très peu investi), et d'en créer un pour les personnes valides ?

Postérieurement à la réunion, le service Voirie est interrogé. Il indique qu'il n'est pas possible d'accéder à cette demande car la réglementation impose de créer une place parking pour les PMR dans chaque secteur et la position actuelle reste le meilleur emplacement.

Découpage des quartiers

Un débat s'est construit autour du découpage des quartiers jugé déséquilibré. Les participants proposent une redéfinition de ce découpage au niveau du volume.

Monsieur GODAERT considère que c'est une proposition qui mérite d'être débattue avec les deux autres élus en charge des quartiers.

Plots en plastique délimitant la route des trottoirs. Pourquoi ne pas les supprimer car la plupart sont cassés ?

Monsieur GODAERT souligne que la circulation dans le Petit parc est, pour partie, de la responsabilité de l'Association Syndicale du Parc (ASP).

Pour autant, la question a été portée auprès du service Voirie, postérieurement à la réunion. Le service Voirie confie que tous les plots usagés seront remplacés par des potelets, matériau beaucoup plus résistant aux chocs mais plus onéreux. Il procédera au remplacement de toutes les balisettes progressivement et en fonction des priorités.

Quelle est la vitesse autorisée dans le Parc ?

«Les conducteurs roulent très vite» martèlent quelques Conseillers qui s'interrogent sur la vitesse autorisée dans le Parc.

Il résulte des informations recueillies par la chargée de mission postérieurement à la réunion qu'en règle générale, la vitesse autorisée est de 45 km/h. Néanmoins, pour des raisons de sécurité, certaines zones sont limitées à 30 km/h.

Stationnement abusif dans certaines zones et notamment au niveau de l'hôpital

«Les gens ont tendance à se garer au niveau de la bande jaune à côté de l'hôpital alors que le stationnement y est interdit» soulignent certains participants.

Le Maire-adjoint souligne que l'on observe des cas d'incivilité liés au stationnement dans toute la Ville. Il est demandé à la police d'accroître ses rondes. Le groupe de travail concerné fera des propositions pour tenter de résoudre le problème.

Proposition d'installer une caméra au niveau de la Vieille église

L'élu de quartier indique que pour des raisons de sécurité, il est souhaitable de ne pas divulguer l'implantation des caméras de vidéosurveillance. Cependant, il est permis d'affirmer qu'il existe déjà une vidéosurveillance dans le quartier de la Vieille église.

Avenue Carnot - installation de dos d'âne pour réduire la vitesse ?

Interrogée postérieurement à la réunion, la responsable du service de la Voirie alerte sur le fait que les dos d'âne sont bruyants et que certains riverains sont réfractaires à leur construction. Elle ajoute que la proposition du Conseil de quartier est à étudier à condition qu'elle remporte l'adhésion de la majorité des riverains.

Réponses apportées aux questions posées avant la réunion

Parking de l'Hôtel Royal

Les participants à la réunion s'inquiètent des nuisances qu'entraînera la rénovation de l'Hôtel Royal. *L'élu du quartier indique que l'Hôtel Royal est un bâtiment classé. La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) délivre le permis, la mairie ne reçoit que l'information. L'État a refusé la construction de parkings souterrains. L'emplacement des parkings du bâtiment principal se fera vers la Seine. Un parking par appartement est prévu. 21 logements sociaux d'une pièce seront construits avec leurs propres parkings.*

Bruit engendré par Festiv'été

L'élu du quartier indique que ce problème a déjà été signalé et que le comité chargé de l'organisation tiendra compte des remarques du conseil de quartier pour les manifestations futures.

Mauvais état des trottoirs, notamment avenues Mansart et Louvre

Interrogé postérieurement à la réunion, le Maire-adjoint en charge de la Voirie indique que des travaux de rénovation sont prévus en 2017. Certaines rues sont certes dans un état défectueux. Cependant, pour l'année en cours, l'assainissement est prioritaire en raison de problèmes de sécurité. Les trottoirs seront donc programmés à partir de 2018.

Proposition de mettre en place la verbalisation sur les déjections canines

Il s'agit là d'un problème récurrent des 3 Quartiers, qui a été signalé de manière constante par l'ensemble des Conseillers. Les propositions qui naitront des Conseils de quartier seront tirées d'une réflexion globale pour l'ensemble des 3 Quartiers.

Possibilité de concilier les CDQ au dispositif «Citoyens attentifs» ?

Cette proposition a été bien reçue par le Maire-adjoint en charge de ce dispositif. Une réunion d'information à laquelle seront conviés l'ensemble des Conseillers de quartier sera organisée le 25 avril à 17h30.

Informations sur le projet «Îlot Longueil»

L'élue du quartier qui est également en charge de l'urbanisme signale qu'une bonne centaine de logements seront construits au cœur de l'îlot. Une réunion publique sera organisée ultérieurement pour de plus amples informations.

Interrogé postérieurement à la réunion, le service Urbanisme indique que les promoteurs doivent déposer le permis de construire en avril 2017 ; l'opération implique la réalisation de la voie intérieure de desserte de l'îlot inscrite en emplacement réservé au PLU.

Après cette large séance d'interrogations et de propositions, Monsieur GODAERT recentre le débat sur le fonctionnement du Conseil de quartier qui sera axé sur des groupes de travail.

4) L'organisation des groupes de travail

Des priorités de travail ont été définies dès l'ouverture de la séance. Afin d'optimiser les réunions de quartier, l'organisation par thèmes a convaincu tous les participants. Ce fonctionnement s'articule autour de 2 groupes de travail comprenant chacun un animateur et des conseillers volontaires.

Ainsi, 2 groupes de travail sont constitués :

1. Circulation/incivilité/stationnement et sécurité
Monsieur CHOLLET en charge du groupe : tél : 07 81 15 46 21
2. Animation et vie du quartier
Monsieur DAULNE en charge du groupe : tél : 06 70 72 24 97

Monsieur Godaert remercie et félicite ces deux Conseillers pour leur implication.

5) Préparation de la prochaine séance

Les membres du Conseil travailleront sur les thématiques définies ci-dessus et feront des propositions au conseil à la prochaine réunion planifiée le mardi 9 mai 2017 à 19h à la salle Jamart.

Monsieur GODAERT rappelle les 3 points de l'ordre du jour de cette future réunion :

- ▶ présentation des propositions des groupes de travail
- ▶ éléments de réponse que l'élue de quartier et/ou la chargée de mission peuvent apporter
- ▶ définition et organisation de la séance suivante.

La séance s'est levée à 21h10.